

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Vanessa ONIC

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_127

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION R'CABE

L'association R'CABE sollicite une aide financière pour l'organisation du salon de l'arcade et du jeu vidéo qui aura lieu à Sorgues.

L'objectif du salon est la promotion du jeu vidéo, de l'arcade et du divertissement vidéoludique sous toutes ses formes (rétro gaming, réalité virtuelle, escapes games...) par le biais d'un évènement transgénérationnel et convivial. Le salon proposera notamment aux visiteurs des tournois sur des jeux vidéos, des bornes de jeux en accès libre, des conférences de sensibilisation aux dangers de la surexposition aux écrans.....

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 euros à l'association pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2025 sur l'imputation comptable 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 septembre 2025,

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques;

Sur le rapport présenté par Jacqueline DEVOS;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 500 euros à l'Association R'CABE pour l'organisation de cette manifestation.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 sur l'imputation comptable 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.